

L'acétamipride est un **insecticide** de la famille des **néonicotinoïdes**, utilisé principalement en agriculture pour lutter contre les insectes suceurs comme les pucerons. Voici une synthèse claire des **risques** associés à cette substance :

---


## Risques pour la santé humaine

### Exposition aiguë (courte durée)

- En cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact cutané :
  - Nausées, maux de tête
  - Irritation cutanée ou oculaire
  - Somnolence, étourdissements
  - À doses élevées : troubles neurologiques (liés à l'effet sur les récepteurs nicotiniques)

### Exposition chronique (long terme)

- Données limitées mais préoccupantes :
  - Perturbation du système nerveux
  - Effets potentiels sur le développement et la reproduction (encore à l'étude)
  - Possibles troubles comportementaux (études animales)

 Selon certaines études, l'acétamipride traverse la barrière hémato-encéphalique, ce qui le rend préoccupant pour le développement cérébral, notamment chez les jeunes enfants.

---

## Études préoccupantes

- Une étude japonaise (Kimura-Kuroda et al., 2012) a montré que l'**acétamipride affecte les récepteurs cérébraux** chez les mammifères (récepteurs nicotiniques), ce qui pourrait altérer le développement neurologique.
  - L'**EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments) a aussi souligné le **potentiel neurotoxique** sur le développement, surtout chez les enfants.
- 

## Risques environnementaux

### Abeilles et pollinisateurs

- Bien que **moins toxique** que l'imidaclopride ou le clothianidine, l'acétamipride **reste nocif pour les abeilles**, surtout :
  - Par exposition directe (traitements en floraison)
  - Par résidus dans le nectar, le pollen ou l'eau

### **Autres espèces :**

- Toxicité modérée pour les **oiseaux** et certains **invertébrés aquatiques**.

---

## **Réglementation**

- Toujours **autorisé dans l'UE** (à la différence de plusieurs autres néonicotinoïdes interdits).
- Utilisation encadrée : doses, périodes de traitement, cultures autorisées, etc.

---

## **Précautions recommandées**

- Porter des **équipements de protection** (gants, masque) lors de l'application.
- Éviter les traitements en période de floraison (protection des abeilles).
- Ne pas pulvériser près des cours d'eau.
- Respecter scrupuleusement les délais avant récolte (DAR).